

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

Version 2.0

Date d'impression 15.07.2022

Date de révision 17.03.2014

Paragraphe 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Traitements de l'eau

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG
Elsässerstrasse 231
CH 4002 Basel

Téléphone : +41 (0)58 344 80 00

Téléfax : +41 (0)58 344 82 08

Adresse e-mail : doku@brenntag.ch

Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

Paragraphe 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Corrosion cutanée	Catégorie 1A	---	H314

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Corrosif (C)	R35

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

- Symboles de danger : 
- Mention d'avertissement : Danger
- Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence
- Généralités : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- Prévention : P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention : P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

	P305 + P351 + P338	Rincer la peau à l'eau/ se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Elimination	: P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide sulfurique

Etiquetage selon les directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger:



Corrosif

Phrase(s) R	: R35	Provoque de graves brûlures.
Phrase(s) S	: S1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
	S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S30	Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
	S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Paragraphe 3: Composition/ informations sur les composants

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
acide sulfurique				
No.-Index	: 016-020-00-8	Skin Corr.1A	H314	Corrosif; C; R35
No.-CAS	: 7664-93-9			
No.-CE	: 231-639-5	>= 30 - < 50		
Enregistrement	: 01-2119458838-20-xxxx			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Paragraphe 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE**Paragraphe 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Paragraphe 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

Paragraphe 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. Utiliser l'équipement résistant aux acides seulement.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides. Conserver à l'écart des alcalis. Conserver dans un endroit frais à l'écart des métaux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de feu : oxydants faibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) : 8B: Substances corrosives non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

Paragraphe 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant:	acide sulfurique	No.-CAS
		7664-93-9

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):, Brouillard
0,05 mg/m³
Indicatif

SUVA, Poussière inhalable.
Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de VLEP et VLB sont respectées.

SUVA, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL), Poussière inhalable.
0,1 mg/m³

SUVA, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):, Poussière inhalable.
0,1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.
Type de Filtre recommandé: B
En cas d' exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Les matières suivantes sont convenables:
PVC

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité ou écran de protection permettant une protection complète des yeux.

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE*Protection de la peau et du corps*

Conseils : vêtements étanches
Tablier résistant aux produits chimiques
Gants, tablier et bottes en plastique ou caoutchouc synthétique

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

Paragraphe 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 1 (10 g/l; 20 °C)
Point de congélation	: < -40 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 109 - 127 °C
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	3 - 4 mPa.s (21 °C)
Explosibilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

Paragraphe 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Le contact avec des métaux légers libère de l'hydrogène.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas d'information disponible.

Paragraphe 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Oral(e)**

donnée non disponible

Inhalation

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

donnée non disponible

Dermale

donnée non disponible

Irritation**Peau**

donnée non disponible

Yeux

donnée non disponible

Sensibilisation

donnée non disponible

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : donnée non disponible

Mutagénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

donnée non disponible

Exposition répétée

donnée non disponible

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

donnée non disponible

Danger par aspiration

donnée non disponible

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE**Information supplémentaire**

Autres informations toxicologiques : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Composant:	acide sulfurique	No.-CAS 7664-93-9
-------------------	-------------------------	------------------------------------

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 oral : 2140 mg/kg (rat, mâle et femelle) (OCDE Ligne directrice 401)

Inhalation

donnée non disponible

Dermale

donnée non disponible

Irritation**Peau**

Résultat : Très corrosif (lapin)

Yeux

Résultat : Très corrosif (lapin)
Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Résultat : donnée non disponible

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : N'est pas mutagène.

Tératogénicité : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Paragraphe 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	acide sulfurique	No.-CAS
		7664-93-9

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 42 mg/l (Gambusia affinis; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 29 mg/l (Daphnia magna; 24 h)

CE50 : 70 - 80 mg/l (Crangon crangon (crevette); 48 h)

algue

donnée non disponible

Bactérie

CE50 : 58 mg/l (boues activées; 120 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

Composant:	acide sulfurique	No.-CAS 7664-93-9
-------------------	-------------------------	------------------------------------

Persistence et dégradabilité**Persistence**

Résultat : donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acide sulfurique	No.-CAS 7664-93-9
-------------------	-------------------------	------------------------------------

Bioaccumulation

Résultat : donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acide sulfurique	No.-CAS 7664-93-9
-------------------	-------------------------	------------------------------------

Mobilité

: donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	acide sulfurique	No.-CAS 7664-93-9
-------------------	-------------------------	------------------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : non applicable

12.6. Autres effets néfastes**Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

Paragraphe 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Paragraphe 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

2796

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ACIDE SULFURIQUE
RID : ACIDE SULFURIQUE
IMDG : SULPHURIC ACID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C1; 80; (E)

RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C1; 80

IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non
Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : non
Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

Paragraphe 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Autres réglementations : Restrictions professionnelles : Selon la directive 92/85/CEE concernant la sécurité et la santé des employées enceintes au travail et la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail

acide sulfurique

Suisse. Liste des stupéfiants G: Produits chimiques auxiliaires soumis à des mesures de contrôle BetmKV, Narcotiques Listes ordonnance (BetmVV-EDI)
Limite d'exportation total par année pour les pays désignés: 100 kg
Tableau g: adjuvants chimiques soumis à des mesures de contrôle OCStup.

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie Substance classifié, dans la nomenclature combinée Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): 2807 00 10

EU. Réglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, substances actives identifiées comme existantes (JO L325)
Listé Numéro CE : 231-639-5

Information sur les législations nationales

CPID : 219105
Seuils quantitatifs OPAM : 2.000 kg (déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

AQUA-NET PH-MINUS LIQUIDE

donnée non disponible

Paragraphe 16: Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R35 Provoque de graves brûlures.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.